

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 24.12.97.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 25.06.99 Bulletin 99/25.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *PARFUMS CHRISTIAN DIOR Societe anonyme — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : FONTY GERALDINE et DUBAS STEPHANE.

⑦3 Titulaire(s) :

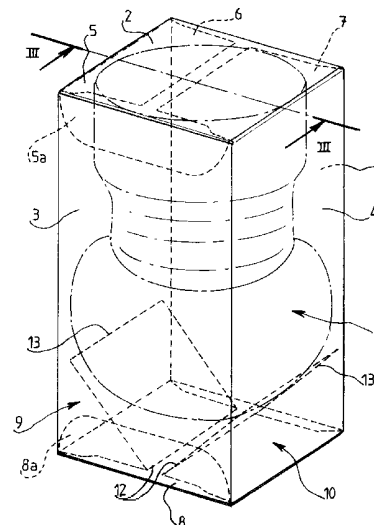
⑦4 Mandataire(s) : CABINET WEINSTEIN.

⑤4 EMBALLAGE POUR CALER L'OBJET QU'IL CONTIENT.

⑤7 La présente invention concerne un emballage pour caler l'objet qu'il contient.

Cet emballage est réalisé à partir d'un flan de carton replié et comporte quatre côtés (1, 2, 3, 4), un volet rabattable (5) formant couvercle, un volet rabattable (8) formant fond, et deux rabats opposés (9, 10) coopérant avec le volet (8) et repliables autour d'une ligne d'entaillage (12) dans l'emballage pour former une embase permettant le calage d'un objet (O) dans le fond de l'emballage, les rabats (9, 10) comportant chacun une extrémité libre (13) coopérant librement avec la face interne des côtés opposés (2, 4) auxquels sont associés les rabats (9, 10).

Cet emballage peut contenir par exemple un étui ou un flacon.



La présente invention concerne un emballage pour caler l'objet qu'il contient, cet objet pouvant être quelconque et tel que par exemple un étui de rouge à lèvres.

5 On a déjà proposé des emballages recevant des objets divers et réalisés à partir d'un flan de carton replié et dont le fond comporte une embase sur laquelle prend appui l'objet qui est donc d'une dimension plus petite que celle de l'emballage.

10 Cette embase est généralement réalisée par collage d'un rabat de carton qui est replié à l'intérieur de l'emballage et qui est donc maintenu par collage à l'intérieur et au fond de l'emballage.

15 Cette solution présente un certain nombre d'inconvénients, à savoir notamment la prévision de lignes de pliage multiples sur les rabats formant l'embase, et surtout la nécessité d'un collage à l'intérieur de l'emballage qui est délicat à réaliser en raison du manque d'accessibilité à l'endroit où doit être
20 effectué le collage.

Aussi, la présente invention a pour but de remédier notamment à ces inconvénients en proposant un emballage dont l'embase est d'une conception beaucoup plus simple et ne nécessite aucune manoeuvre particulière pour sa
25 mise en place à l'intérieur de l'emballage.

A cet effet, l'invention a pour objet un emballage du type formé à partir d'un flan en carton ou analogue replié et comportant quatre côtés, un premier volet rabattable formant couvercle, un deuxième volet
30 rabattable formant fond, et deux rabats opposés coopérant avec ce deuxième volet et définissant une embase pour caler un objet en position surélevée dans le fond de l'emballage, caractérisé en ce que chaque rabat précité prenant naissance en partie basse de deux côtés opposés
35 suivant une ligne de pliage, ou première ligne de pliage, comporte lui-même une seule et unique ligne de pliage, ou deuxième ligne de pliage, qui est parallèle à la première

ligne de pliage et qui est située à une distance de l'extrémité libre du rabat qui est supérieure à celle séparant lesdites première et deuxième lignes de pliage, laquelle extrémité libre du rabat coopère librement avec
5 la face interne des côtés opposés précités lorsque l'objet est introduit dans l'emballage.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la deuxième ligne de pliage précitée est constituée par une ligne d'entaillage.

10 Cette ligne d'entaillage formera en quelque sorte une charnière qui est plus souple et moins élastique que les autres lignes de pliage de l'emballage.

On précisera encore ici que cette ligne d'entaillage est réalisée de façon telle que les deux
15 parties du rabat précité de part et d'autre de cette ligne d'entaillage forment, en position repliée à l'intérieur de l'emballage et en position fermée du deuxième volet précité, un dièdre d'angle inférieur à environ 70°.

20 Ainsi les deux rabats opposés repliés chacun à environ 70° réaliseront en quelque sorte un réceptacle en V formant embase susceptible de supporter l'objet dans l'emballage par le fait que les extrémités libres des deux rabats prendront tout simplement appui sur la face
25 interne des deux côtés opposés de l'emballage où prennent naissance lesdits rabats.

Mais d'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et se réfère aux dessins annexés,
30 donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan d'un flan de carton découpé et pré-plié de façon à pouvoir réaliser l'emballage ;

- la figure 2 est une vue schématique et en
35 perspective de l'emballage réalisé avec ce flan et contenant un objet en forme de flacon ou d'étui ;

- les figures 3 à 7 illustrent très schématiquement et en coupe, suivant la ligne III-III de la figure 2, les positions successives que prennent les deux rabats formant l'embase depuis leur position initiale visible sur la figure 1 jusqu'à leur position de repliement à l'intérieur de l'emballage pour supporter dans cet emballage un objet que l'on voit sur la figure 7, étant entendu que sur les figures 3 à 7, le volet formant fond de l'emballage est toujours représenté en position ouverte ; et

- la figure 8 est une vue en perspective correspondant à la vue en coupe de la figure 6.

On voit sur la figure 1 un flan F en carton ou bien en un autre matériau tel que plastique qui comporte un certain nombre de portions séparées par des lignes de pliage de façon à pouvoir réaliser l'emballage montré sur la figure 2.

Plus précisément, ce flan F comporte :

- quatre côtés repérés respectivement 1, 2, 3 et 4 ;

- un premier volet rabattable 5 prolongeant le côté 1 et destiné à former le couvercle de l'emballage, lequel couvercle est en réalité complété par deux languettes rabattables 6, 7 prolongeant respectivement les côtés 2 et 4, et s'étendant du même côté que le volet 5 ; et

- un deuxième volet rabattable 8 prolongeant le côté 1, à l'opposé du volet 5, et destiné à former le fond de l'emballage.

Conformément à l'invention, du même côté que le volet 8 formant fond de l'emballage, s'étendent deux rabats 9, 10 prenant naissance respectivement à partir de deux côtés opposés 2, 4 suivant une ligne de pliage 11 qui sera appelée ici première ligne de pliage.

Chaque rabat 9, 10 comporte une seule et unique ligne de pliage 12, ou deuxième ligne de pliage, qui est parallèle à la première ligne de pliage 11.

Suivant l'exemple de réalisation représenté, la deuxième ligne de pliage 12 est située à une distance A de l'extrémité libre 13 de chaque rabat 9, 10 qui est supérieure à la distance B séparant la première et
5 deuxième lignes de pliage 11, 12.

Il est important d'observer que la ligne unique de pliage 12 de chaque rabat 9, 10 est réalisée de façon différente comparativement à toutes les autres lignes de pliage du flan F, à savoir la première ligne de pliage 11
10 et les autres lignes de pliage du flan F repérées 14 sur la figure 1. En effet, les lignes de pliage 11 et 14 sont toutes constituées par exemple, par un amincissement uniforme de matière sur toute leur longueur, tandis que la ligne de pliage 12 des rabats 9, 10 est constituée par
15 une ligne d'entaillage, c'est-à-dire une succession de petites fentes 15 séparées par des petits ponts de carton 16 de façon à présenter, en quelque sorte, la forme d'un trait pointillé. Une telle ligne d'entaillage 12 pourra être réalisée par tout moyen connu approprié, tel que par
20 une opération de pré-découpage ou poinçonnage en ligne des rabats 9, 10. Ainsi, la ligne de pliage unique 12 de chaque rabat 9, 10 sera plus marquée que les lignes de pliage 11, 14 et sera ainsi plus souple et moins élastique que ces dernières de façon à permettre aux deux
25 parties 9a, 9b et 10a, 10b de chaque rabat 9, 10 repliées autour de la ligne d'entaillage 12 de former un angle qui sera conservé à l'intérieur de l'emballage pour que les rabats repliés 9, 10 à l'intérieur de cet emballage puissent former une embase ou un support pour l'objet
30 reçu dans celui-ci, comme on l'expliquera en détail plus loin.

La réalisation de l'emballage à partir du flan en carton ou autre matériau F sera maintenant expliquée en se reportant plus particulièrement aux figures 2 à 8.

35 Tout d'abord le corps de l'emballage est formé par repliement autour des lignes de pliage 14 des quatre

côtés 1, 2, 3, 4, et la languette 17 associée au côté 4 est collée sur le côté 1, comme cela est connu en soi.

Egalement, comme connu en soi, et comme on le voit bien sur la figure 2, l'emballage peut être fermé par son couvercle, à savoir tout d'abord par repliement des languettes 6 et 7 l'une en direction de l'autre, et ensuite par repliement du premier volet rabattable 5 qui recouvre lesdites languettes et dont l'extrémité libre 5a pénètre dans l'emballage délimité par les quatre côtés 1, 2, 3, 4.

Comme cela est également connu en soi, l'emballage peut être fermé en son fond par repliement du deuxième volet rabattable 8 dont l'extrémité libre 8a pénètre à l'intérieur de l'emballage, comme cela est encore bien visible sur la figure 2.

Toutefois, avant de fermer le fond de l'emballage avec le volet 8, on procédera, conformément à l'invention, au repliement des rabats opposés 9, 10 à l'intérieur de l'emballage de la façon qui sera décrite ci-après, et cela pour réaliser dans l'emballage une embase pour l'objet 0 qui doit être reçu et calé dans ledit emballage.

Les rabats 9 et 10, initialement dans le même plan que celui des côtés 2 et 4 auxquels ils sont respectivement associés, comme on le voit sur les figures 1 et 3, sont repliés, autour de la ligne d'entaillage 12, vers l'intérieur de l'emballage, comme on le voit bien sur la figure 4, et lesdits rabats 9 et 10 sont également repliés chacun autour de la ligne de pliage 11 de sorte qu'ils pénètrent à l'intérieur de l'emballage, entre les côtés 1, 2, 3, 4, comme cela est bien visible sur les figures 5 et 6. Ainsi, comme on le voit sur les figures 6 et 8, le repliement des rabats autour de la ligne de pliage 11 s'effectue jusqu'à ce que les parties 9b, 10b des rabats soient situées sensiblement dans un même plan qui est sensiblement orthogonal à l'axe de l'emballage, ce plan étant en quelque sorte matérialisé par le volet

rabattable 8 qui vient fermer le fond de l'emballage, comme on le voit bien sur la figure 2.

Mais il est surtout important d'observer ici que les deux parties 9a, 9b - 10a, 10b de chaque rabat 9, 10 de part et d'autre de la ligne d'entaillage 12 forment, en position repliée à l'intérieur de l'emballage et en position fermée du volet 8, un dièdre formant un certain angle repéré X sur la figure 8 et qui est maintenu à l'intérieur de l'emballage, comme on le voit bien sur cette figure. Ceci est dû à la réalisation particulière de la ligne de pliage 12 qui est une ligne d'entaillage par opposition aux autres lignes de pliage 11 et 14.

L'angle X que forme chaque rabat replié 9, 10 sera de préférence inférieur à environ 70° , de sorte que les parties 9a et 10a des rabats 9 et 10 respectivement formeront un réceptacle ou une embase en forme de V apte à caler l'objet O dans l'emballage, comme cela est visible sur les figures 2 et 7.

Il est encore important de noter qu'une fois l'objet O introduit dans l'emballage, les extrémités libres 13 des rabats 9 et 10 viendront tout simplement et librement en butée contre la face interne des côtés opposés 2, 4 d'où prennent naissance respectivement les rabats 9 et 10. C'est dire que l'objet O sera, en fond d'emballage, calé d'une manière souple et appropriée, lorsque l'emballage sera totalement fermé.

On a donc réalisé suivant l'invention un emballage qui non seulement est muni de moyens particulièrement simples et peu onéreux pour caler un objet, mais qui permet avantageusement de réaliser un calage souple et parfaitement adapté à l'objet, par le fait que les rabats réalisant ce calage à l'intérieur de l'emballage comportent une extrémité libre pré-orientée et pouvant coopérer toujours librement avec les parois de l'emballage.

Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

5 C'est ainsi que l'emballage de l'invention pourrait comporter un nombre de côtés différent de quatre. De même, les longueurs relatives des deux parties repliables formant chaque rabat peuvent être quelconques en fonction des dimensions de l'emballage et de l'objet à emballer.

10 C'est dire que l'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

REVENDICATIONS

1. Emballage pour caler l'objet qu'il contient, du type formé à partir d'un flan (F) en carton ou analogue replié et comportant quatre côtés (1, 2, 3, 4), un premier volet rabattable (5) formant couvercle, un
5 deuxième volet rabattable (8) formant fond, et deux rabats opposés (9, 10) coopérant avec le deuxième volet (8) et définissant une embase pour caler l'objet (O) en position surélevée dans le fond de l'emballage, caractérisé en ce que chaque rabat précité (9, 10)
10 prenant naissance en partie basse de deux côtés opposés (2, 4) suivant une ligne de pliage, ou première ligne de pliage (11), comporte lui-même une seule et unique ligne de pliage, ou deuxième ligne de pliage (12) qui est parallèle à la première ligne de pliage (11) et qui est
15 située à une distance (A) de l'extrémité libre (13) du rabat qui est supérieure à celle (B) séparant lesdites première et deuxième lignes de pliage (11, 12), laquelle extrémité libre (13) du rabat (9, 10) coopère librement avec la face interne des côtés opposés précités (2, 4)
20 lorsque l'objet (O) est introduit dans l'emballage.

2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la deuxième ligne de pliage précitée (12) est constituée par une ligne d'entaillage.

3. Emballage selon la revendication 1 ou 2,
25 caractérisé en ce que la ligne d'entaillage précitée (12) est réalisée de façon telle que les deux parties (9a, 9b - 10a, 10b) du rabat précité (9, 10) de part et d'autre de cette ligne d'entaillage, forment, en position repliée à l'intérieur de l'emballage et en position
30 fermée du deuxième volet précité (8) un dièdre d'angle (X) inférieur à environ 70°.

1/2

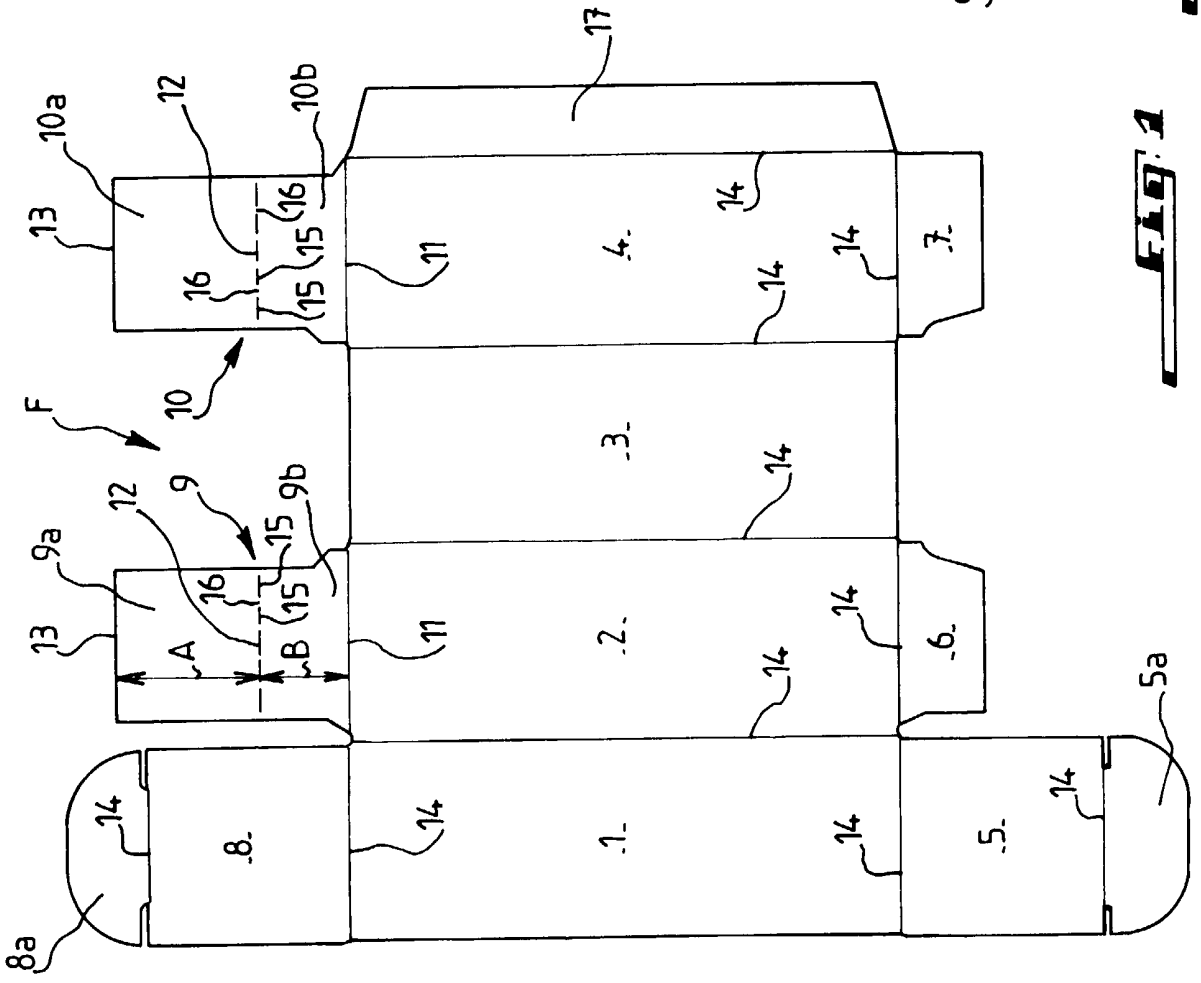
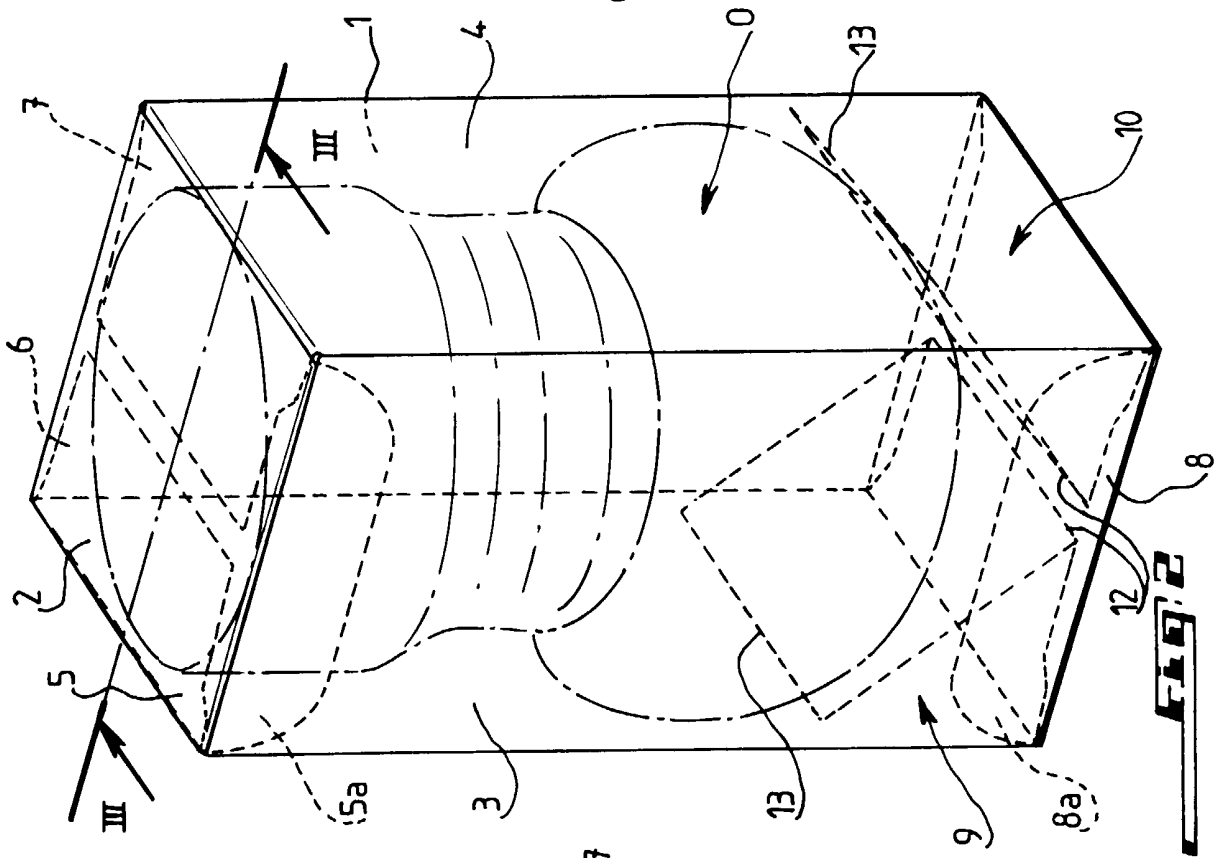
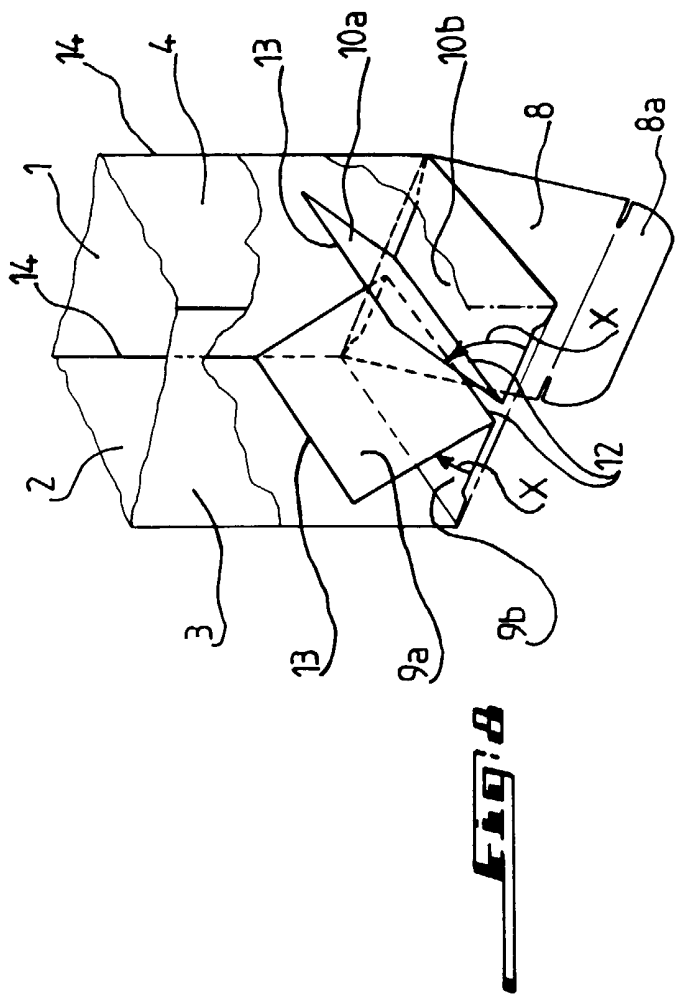
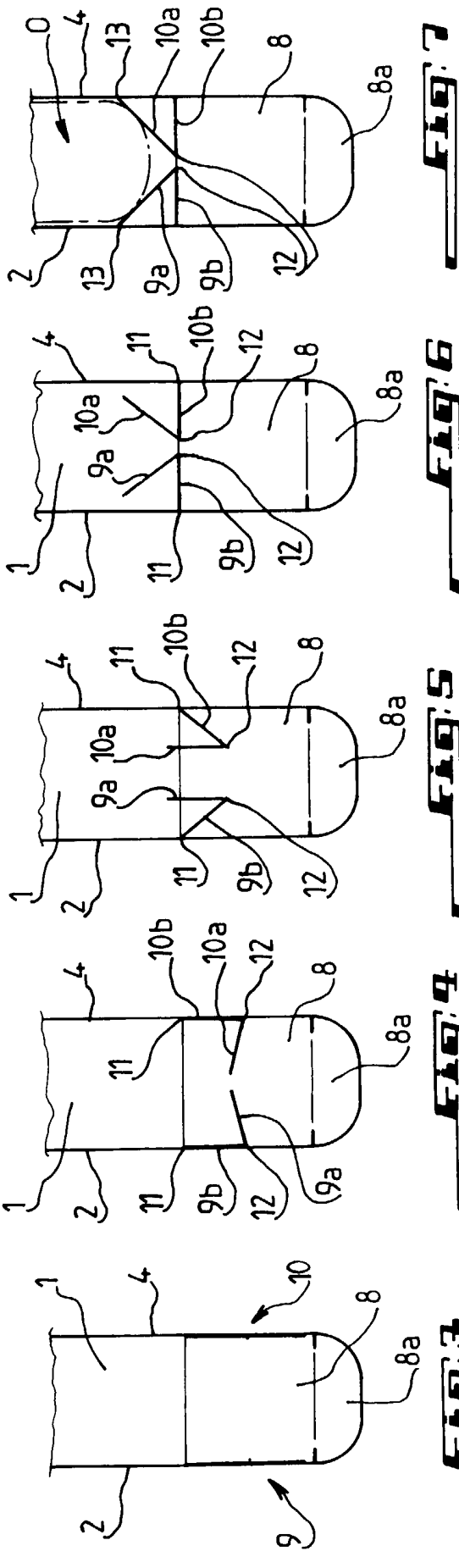


FIG. 1

FIG. 2



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 551921
FR 9716537

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR 987 059 A (CAMILLERAPP) 8 août 1951 * le document en entier * ---	1-3
X	GB 759 256 A (BRADLEY) * page 1, ligne 55 - ligne 85; revendications; figures * ---	1-3
A	NL 26 115 C (LANGFORD) * revendication; figures * ---	1-3
A	GB 864 299 A (GILBEY LTD.) * page 2, ligne 64 - ligne 78 * * page 2, ligne 87 - ligne 98; figure 5 * ---	1-3
A	US 4 019 637 A (KURTZ JOSEPH M) 26 avril 1977 * colonne 2, ligne 43 - ligne 67 * * colonne 3, ligne 29 - ligne 41; figures * -----	1-3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
15 septembre 1998		SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)